

Proposition du Conseil administratif du 19 décembre 2023 en vue du bouclage du crédit d'investissement de 3 000 000 de francs voté le 8 juin 2022 (PR-1499), relatif à la constitution du capital social d'une société anonyme (SA) de droit privé «Société d'exploitation hôtelière et restauration de la Ville de Genève» pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-restaurant du Parc des Eaux-Vives.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Selon les dispositions légales de la loi sur l'administration des communes et de son règlement d'application, cette proposition a pour but de présenter au Conseil municipal le décompte final d'un crédit d'investissement placé sous la gestion de la Direction du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL).

Localisation	Territoire communal de la Ville de Genève.
Libellé	Constitution du capital social d'une SA de droit privé «Société d'exploitation hôtelière et restauration de la Ville de Genève».
N° OTP	I100011
Service gestionnaire	DFEL
Service bénéficiaire	DFEL

<i>Crédit</i>	<i>N° proposition</i>	<i>Date du vote</i>	<i>Montant TTC</i>
Montant du crédit voté	1499	8 juin 2022	3 000 000,00
Montant des dépenses			3 000 000,00
Montant du dépassement			–

En sus du capital social constitué de l'apport en numéraire de 3 000 000 de francs représentant le montant du crédit voté, la société a bénéficié d'un apport en nature de 4 900 000 francs. Ce dernier est constitué d'actifs nets utilisés dans le cadre des activités hôtelières et de restauration de l'Hôtel Métropole et du restaurant du Parc des Eaux-Vives et de la valeur comptable nette d'études et de travaux de rénovation effectués antérieurement. Le montant de l'apport en nature, déterminé sur la base des comptes intermédiaires audités par la Société fiduciaire

d'expertise et de révision (SFER) des activités de l'Hôtel Métropole et du restaurant du Parc des Eaux-Vives établis au 30 juin 2022, a été transféré, à cette même date, de la rubrique de bilan «Autres placements financiers à long terme (1079)» à la rubrique de bilan «Actions et parts sociales (1070)». Le détail de ce transfert et la composition de cet apport en nature figurent à la page 104 des Comptes 2022 et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1570 acceptée par le Conseil municipal le 18 septembre 2023).

Lors du vote de la proposition PR-1499, les comptes intermédiaires n'avaient pas été établis et, dès lors, ne pouvaient figurer comme un apport en capital à ce moment-là.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le crédit d'investissement de 3 000 000 de francs voté le 8 juin 2022, relatif à la constitution du capital social d'une SA de droit privé «Société d'exploitation hôtelière et restauration de la Ville de Genève» pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-restaurant du Parc des Eaux-Vives (PR-1499) est bouclé tout en approuvant l'apport complémentaire en nature de 4 900 000 francs, portant ainsi le capital social total de la «Société d'exploitation hôtelière et restauration de la Ville de Genève» à 7 900 000 francs.